

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	30
Votants par procuration	15
Absents	8
Total des votes	45

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq septembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, M. BOUET, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. BARRE, M. TIMON, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. PLATEL, M. BLAS

SUPPLEANTS PRESENTS : M. DELONGUEMARE, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. FOURNIER à M. MARIE, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, M. BISSON à Mme ROULAND, M. LEROY à M. COUREL, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. SIMON, M. BONVOISIN à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS à M. CANTELOUP, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. VALLEE à M. TIHY, M. MORDANT à M. RUVEN, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. BLAS à Mme BOURNISIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. DA SILVA

del_0087_2023 Admission en non-valeur – Budget Bâtiment à Vocation économique

Dans le but d'apurer la comptabilité, Monsieur le Trésorier, comptable de la Communauté de Communes, a dressé l'état des créances irrécouvrables dont il sollicite l'admission en non-valeur et des créances éteintes.

Le recouvrement de certains produits concernant les années 2014 et 2020 au profit du budget annexe à vocation économique n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la Trésorerie de Pont-Audemer. Ces états sont tenus à votre disposition au service financier.

Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 1 517.09 €.

Il vous est donc demandé de bien vouloir décider l'ordonnancement au profit de M le Trésorier Principal des sommes admises en non-valeur, qui seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2023 aux imputations suivantes ;

Chapitre 65, article 6541, pour 1 517.09 €

exercice	Motifs de la présentation	montant
2014	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES / PERSONNES DISPARUES	1 459.49 €
2020	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES / PERSONNES DISPARUES	57.60 €
	TOTAL	1 517.09 €

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1617-5,

VU l'instruction comptable et budgétaire M.49

CONSIDERANT que Monsieur le Trésorier a fait savoir aux services de la Communauté des Communes Pont-Audemer Val de Risle que certains produits au profit du budget annexe à vocation économique n'ont pu être recouverts pour des causes diverses,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADMETTRE** en non-valeur ces titres pour un montant de 1 517.09 €. Après vérification des services,
- **D'EMETTRE** un mandat au compte 6541 – créances admises en non-valeurs pour un montant de 1 517.09 €

Pont-Audemer, le 11 septembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

